



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 8361

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les UPP (unités pédagogiques de proximité). Il souhaiterait connaître, d'une part, le bilan de ces unités pédagogiques, et, d'autre part, il le prie de lui indiquer si ce dispositif est aujourd'hui considéré comme attractif.

Texte de la réponse

Le relevé de conclusions sur la situation des personnels de direction en date du 24 janvier 2007, accompagné d'une charte des pratiques de pilotage, pose le principe d'une restructuration du réseau des établissements publics locaux d'enseignement (EPL), les plus petits d'entre eux devant évoluer en unités pédagogiques de proximité rattachées à un établissement support. La réflexion sur l'évolution du réseau des établissements doit notamment être menée en étroite concertation avec les collectivités territoriales. Les dispositions du relevé de conclusions devant être mises en oeuvre au cours d'une période de trois ans à compter de sa signature, il est à ce stade prématuré d'envisager un bilan sur la mise en place des unités pédagogiques de proximité.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8361

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 octobre 2007, page 6454

Réponse publiée le : 29 janvier 2008, page 820